

<p style="text-align: center;"><b>CONSEIL MUNICIPAL DE VAUNAC</b></p>
---

**Présents:** Mallorie Carreau, François Fillion, Jean Claude Juge, François Lalizou, Bruno Lecler, Didier Mery, Pierre Rousseau.

**Excusé :** Viviane Foussette, Catherine Hall

**Vote du compte administratif 2021**

M. le Maire présente le compte administratif 2021 (voir documents présentés en réunion).

En section de fonctionnement, les recettes nettes s'élèvent à 180 530,93€, les dépenses à 146 038,72€ soit un résultat de l'exercice de 34 492,21€

En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 36 752,37€ et les dépenses à 445 187,93€ soit un déficit pour l'exercice de 408 435,56€.

Le résultat total cumulé des deux sections pour 2021 est donc négatif à 373 943,35€.

En tenant compte des résultats à la clôture de 2020, le résultat de clôture 2021 est le suivant :

- section de fonctionnement : 118 815,34€

- section d'investissement : 51 671,62€

Soit un résultat cumulé à la clôture 2021 de 170 486,96€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le compte administratif 2021 du maire.

Sur les 118 815,34€ de résultat de fonctionnement, il faut déduire 20 317,13€ en couverture du besoin de financement suite aux dépenses en investissement réalisées.

Ce qui permettra de financer, compte tenu d'une subvention du département de 17 800€ :

- le déplacement du préau (20k€)

- la réfection du plancher de la salle des fêtes (5k€)

- le projet photovoltaïque (17k€)

- l'aménagement du cimetière (22,2 k€)

- la suite de l'Afafe (50k€)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide la reprise du résultat, soit 98 498,21€ (118 815,34€ - 20 317,13€) en section de fonctionnement, libre pour financer les investissements.

On note une tendance à la baisse sur plusieurs années de la CAF (Capacité d'Auto Financement), ce qui dénote de futures difficultés pour la commune de financer de nouveaux projets sans augmentation de la fiscalité.

**Vote du compte de gestion 2021**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide le compte de gestion du receveur 2021.

**Modification des délégués pour le SMDE et le RDE**

Pierre Rousseau est désigné délégué titulaire pour le SMDE et le RDE. Mallorie Carreau est désignée suppléante pour ces mêmes délégations.

**Contrat SACEM**

Compte tenu du nombre de manifestations sonorisées proposées par les associations (comité des Fêtes, Chasse), la commune va cotiser pour un droit forfaitaire à la SACEM de 128,00 € incluant 3 manifestations annuelles.

### **Nettoyage des vitres des bâtiments communaux (Mairie et Salle des Fêtes)**

L'entreprise Brigitte Dupuy de Thiviers a établi un devis pour un montant de 828€ TTC, avec 2 nettoyages annuels des vitres et des Vélux. Ce devis est accepté par le Conseil Municipal.

### **Renouvellement du contrat de vérification des jeux**

Le contrat de vérification proposé par M. Pascal Vassi est renouvelé pour 3 ans pour un montant de 162€/an.

### **Commande de verres réutilisables au nom de la commune**

Compte tenu de l'interdiction d'utiliser de la vaisselle jetable en plastique lors des manifestations organisées sur le territoire communal, la commune commande 2000 verres au pris unitaire de 40cts, avec l'inscription « Village de Vaunac ». Les stocks de verres en plastiques peuvent toutefois être utilisés jusqu'à épuisement.

### **Voirie : goudronnage**

Un état des lieux sera fait avec l'aide de la communauté de commune par l'intermédiaire de David Joyaux pour identifier les chemins ruraux et voies communales nécessitant des travaux de goudronnage ou de réparation au point à temps. Les portions identifiées sont les suivantes:

- Rougerie : du château jusqu'à chez B. Deschamps
- à Lalet : entrée des 3 cailloux
- Chemin du Cros Chapeyroux
- La Tâche de la croix jusqu'à chez H. Laroche
- Route de Boslalègue mitoyenne avec Cognac
- Lacombas : 3 allées : Iris, Puit perdu et Bois Joli
- Les Guézous (avec Négrondes)
- Bosrobert : de la croix de la Tâche aux Allois
- Lafarge : 70 m entrée chez M. Heuliard
- Fontaine de la Truie : 170m
- Bourg 50m de chez P. Duchassaing à l'ancienne grange de J. Gaillard
- Route du Pic : sur 1000m (mauvais état avéré)
- Lanneau : 907m, une partie commune avec Négrondes

La longueur totale concernée est de 5472m.

Afin d'augmenter la dotation de l'état qui ne porte que sur les voies communales, les chemins ruraux feront l'objet d'un reclassement en voies communales.

### **Elagages voies publiques**

Suite à la parution d'un article dans la gazette n°6, une lettre sera adressée aux riverains concernés pour l'élagage des arbres et haies débordants sur les voies communales.

En cas de non réalisation, l'élagage sera fait par la commune à la charge des riverains.

### **Bâtiments : Audit énergétique avec le SDE24**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré valide le diagnostic énergétique pour un coût de 200€ par logement (4 logements au total). Les bilans de la mairie et de la salle des fêtes seront faits au mois de mai. Le SDE24 participe au financement.

### **Entretien de la station d'épuration**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise la signature d'une convention avec le RDE pour la mise à disposition de Cédric Letourneur dans le cadre de l'entretien de la station d'épuration.

### **Litige avec la SNCF**

La commune n'a pas de nouvelle concernant les plans envoyés établissant la propriété du chemin à la commune de Vaunac en bordure de la voie ferrée.

### **Chauffage de la mairie**

L'entreprise JME propose une pompe à chaleur avec groupe extérieur et cassette intérieure pour un montant de 4 390,00€. Ce système est réversible : climatisation l'été et chauffage en hiver.

Le système pourrait fonctionner en accord avec le projet de panneaux solaire à l'étude.

La séance est levée à 22 heures 30

Le secrétaire de séance

Rapporteur de la réunion